



Location avec électroménager

Par **ninalivio**, le **25/03/2013** à **14:00**

Bonjours , voila je vous explique mon petit souci !!

Il y a 1 ans que nous louons un appartement , nous avons fait un bail , que je n'est jamais récupérai car elle devait le recopier au propre et me le renvoyer , se quelle na jamais fait ! L'ors de l'etat des lieu d'entrai nous avions convenue quelle nous laisser le lave vaisselle (qui n'etai pas neuf) , et la gazinière ! (mais je ne me souviens plus si elle la marquer sur le bail , car je n'est mm pas le double)

Sauf que il y a quelle que mois on a rencontra un petit problème , sous l'évier il y avais un gros trous ou passer toute la tuyauterie , sauf que nous nous en somme jamais aperçus car c'ètai cacher , nous nous en somme rendu compte que l'orsque les rat [smile17] nous on rendu visite et on ronger au passage le tuyau d'eau et les file électrique du lave vaisselle . Donc sens vraiment réflèchire nous avons reboucher le trous , et avons acheter un nouveau lave vaisselle .

Or maintenant nous déménagons et je voudrai savoir si j'ai le droit de récupérai le lave vaisselle ou non ?

Car ce n'est pas moi qui l'est détériorai ...

Sens compter que nous avons fait beaucoup de chose dans l'appartement pour l'améliorais. Merci de m'aider je suis un peut perdu .